



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure, à sa séance du 7 juillet 2025, qui se tiendra à compter de 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

Localisation de l'immeuble

268 et 270, 110^e Rue
96 et 98, 68^e Avenue
Lot 5 284 214, 68^e Avenue

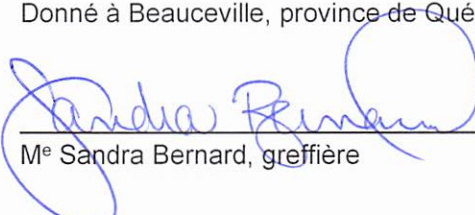
Nature de la demande

Autoriser le regroupement des lots pour réaliser un projet d'ensemble sur un lot de 2 589,9 m², alors que la norme minimale requise est de 3 500 m².

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 7 juillet 2025.

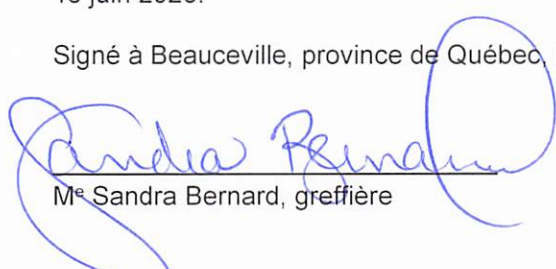
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 16 juin 2025.


M^e Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 16 juin 2025.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 16 juin 2025.


M^e Sandra Bernard, greffière